




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-321**

Séance publique du

16 juillet 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180716- lmc1136354-DE-1-1
Date de signature : 18/07/2018
Date de réception : mercredi 18 juillet 2018
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : CITE DU LIVRE - CONTRAT REGIONAL D'EQUILIBRE TERRITORIAL 2018-2020 - PHASE 1
: MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DU CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES-CÔTE-D'AZUR**

Le 16 juillet 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10 juillet 2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Maurice CHAZEAU à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Edouard BALDO, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :

Madame Coralie JAUSSAUD.
Secrétaire : Jean BOULHOL

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUILLET 2018

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : CITE DU LIVRE - CONTRAT REGIONAL D'EQUILIBRE TERRITORIAL 2018-2020 - PHASE 1 : MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DU CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES-CÔTE-D'AZUR- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

A travers le Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET) 2018-2020 signé entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole Aix-Marseille-Provence le 16 février 2018, des financements ont été alloués à la Ville d'Aix-en-Provence sur ses projets prioritaires et structurants.

A ce titre, le projet intitulé « CITE DU LIVRE » relevant de l'axe thématique n°1 aménagement et équipement du territoire a été retenu dans le cadre du CRET. La Région apportera à ce projet une aide de **858 049 € HT** soit 30% du coût prévisionnel contractualisé de **2 860 165 € HT**.

Dans le cadre d'un redimensionnement du forum culturel, la Ville d'Aix-en-Provence a souhaité réaménager les espaces intérieurs et extérieurs de la Cité du Livre afin de les rendre plus lisibles, plus conviviaux et plus fonctionnels.

Le programme de restructuration porte sur la réaffirmation de l'équipement et de ses services d'accueil qui est une première étape vers une future bibliothèque numérique « 3ème lieu ». Il consiste notamment :

- Au renforcement de l'identification de l'équipement depuis l'espace public : requalification des espaces extérieurs, travail sur l'enseigne du bâtiment, réflexion sur la signalétique routière.
- Au repositionnement de l'entrée principale afin de mieux l'identifier depuis l'espace public et de faciliter l'accompagnement des publics aux espaces internes qui leur sont

réservés. Le scénario privilégié est son déplacement à l'angle Est du bâtiment Est dit « arts du spectacle ».

- A la réorganisation générale de l'accueil. Elle prévoit tous les espaces et services d'accompagnement tels que : l'accueil proprement dit, le point information, le bureau des inscriptions, l'espace autour des opérations de prêts / retours, l'espace dédié à l'actualité et la culture générale, un espace poussettes et la signalétique intérieure. Le scénario privilégié est de les relocaliser dans le Bâtiment Est.
- Au réaménagement du RDC du bâtiment central, (hors locaux actuellement occupés par la fondation Saint John Perse). Les locaux libérés par le déplacement de l'accueil, de la banque retours et de la zone de pré-tri des documents, du bureau des inscriptions, de la salle de presse et du local institut de l'image, seront envisagés pour les besoins en ateliers, expositions et événements culturels..
- Aménagement cruciforme en espace de programmation culturelle.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

MONTANT HT des travaux (hors étude)	DEBUT TRAVAUX	CONSEIL DEPARTEMENTAL <i>Contrat Départemental de développement et d'Aménagement</i>	REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR <i>(CRET)</i>	METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE <i>Contrat Communautaire pluriannuel de développement</i>	VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
2 860 165 €	2018	858 049	858 049	572 033 €	572 034€
Taux de participation		30,00%	30,00%	20,00%	20,00%

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** auprès de la Région, Provence-Alpes-Côte d'Azur, un financement pour la restructuration de la Cité du Livre à hauteur du taux d'intervention défini dans le Contrat Régional d'Équilibre Territorial soit **858 049 €** pour un coût de dépenses estimées à **2 860 165 € HT**.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances, à signer les actes d'engagements relatifs à la participation financière de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et tout document afférent à ce dossier.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette de la somme correspondante.

DL.2018-321 - CITE DU LIVRE - CONTRAT REGIONAL D'EQUILIBRE TERRITORIAL 2018-2020 - PHASE 1 : MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DU CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES-CÔTE-D'AZUR-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»